

CALENDRIER

- **Ouverture** de l'appel sur l'application web du F.R.S.-FNRS '[SEMAPHORE](#)' pour soumission électronique : **MARDI 11 FÉVRIER 2014**
- **Dernier jour d'ouverture pour solliciter l'accès au formulaire électronique** : **MERCREDI 12 MARS 2014 À 14H (GMT+1)**
- **Dates limites de validation électronique** détaillées dans le tableau ci-dessous.

INTERVENANTS	DATES LIMITES DE VALIDATION EN 2014 À 14H (GMT+1)
Promoteur principal ¹	Jeudi 13 mars
Promoteur/co-promoteur ²	Mardi 18 mars
Recteur ³	Jeudi 20 mars

CARACTÉRISTIQUES DE L'INSTRUMENT GEQ

Une candidature via l'instrument « Grands Equipements (GEQ) » permet de solliciter un financement pour l'achat d'un équipement ou d'un dispositif expérimental dont le **coût TVAC est supérieur à 200.000,- € et inférieur ou égal à 500.000,- €**.

En fonction de ses moyens financiers, le F.R.S.-FNRS contribuera à cet achat pour un pourcentage compris entre 60 et 90% du montant sollicité de l'équipement (TVAC) selon les décisions de son Conseil d'administration.

Le montant sollicité sera étayé par une ou plusieurs offres de prix (catalogue, liste de prix, offres d'un ou plusieurs fournisseurs éventuels...).

Les installations techniques spécifiques et dédiées strictement indispensables à l'installation de l'équipement ne sont pas considérées comme faisant partie du coût de celui-ci, ni comme contribution de co-financement de l'institution universitaire du promoteur.

PROMOTEURS

Le(s) candidat(s) promoteur(s)⁴ intervenant dans la demande doivent être :

- soit Chercheur qualifié, Maître de recherches ou Directeur de recherches du F.R.S.-FNRS.
- soit chercheurs ayant une fonction définitive ou bénéficiant d'un poste probatoire (assimilé à une fonction à durée indéterminée) au sein d'une université de la Communauté française de Belgique, un établissement militaire d'enseignement universitaire ou une institution scientifique de l'Etat.

¹ La validation par le promoteur principal, porte-parole responsable vis-à-vis de l'administration du Fonds : elle vaut confirmation que le dossier de candidature est complet.

² La validation par le(s) promoteur(s)/co-promoteur(s) fait office de signature électronique.

³ La validation par la cellule de recherches (ou Rectorat) de chacune des institutions impliquées : chaque institution sera invitée à valider la demande dès que tous les promoteurs de celle-ci auront effectué leur validation.

⁴ La même règle s'applique aux candidats co-promoteurs.

DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT

Les promoteurs pourront choisir entre le français et l'anglais pour la rédaction de leur projet. Le choix de l'anglais permet, dans certaines disciplines, d'élargir la base d'experts susceptibles de participer aux évaluations.

PROCÉDURE DE SÉLECTION (ÉVALUATION EX-ANTE)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a adopté le principe d'une **procédure en 2 étapes** :

➤ **Étape 1 : évaluations individuelles**

Chaque proposition est évaluée par plusieurs experts individuels, travaillant à distance, selon une grille d'évaluation connue des promoteurs (cf. "critères d'évaluation").

➤ **Étape 2 : une Commission scientifique spécifique**

Chaque proposition est attribuée à un rapporteur qui préparera un projet de rapport d'évaluation à partir des évaluations individuelles de la première étape. Ce projet de rapport est discuté, amendé et validé par la Commission scientifique puis transmis au Promoteur principal après décision du Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS.

Les thématiques couvertes par les experts individuels sont identifiées par une [liste de champs descripteurs](#) ; cette liste reprend les mots clés ERC complétés par des mots clés reflétant les spécificités de la recherche en Communauté française de Belgique.

Le promoteur principal sélectionne de 2 à 6 champs descripteurs par ordre d'importance relative et complète éventuellement ce choix par des mots clés libres. La synthèse de ces informations et le résumé du projet orientent le F.R.S.-FNRS dans sa sélection des experts de l'étape 1.

Le Promoteur principal signale éventuellement, en le justifiant, jusqu'à 3 experts qu'il ne souhaite comme évaluateurs.

CRITÈRES D'ÉVALUATION – RAPPORT D'ÉVALUATION

Les promoteurs peuvent consulter le [guide de l'évaluation](#) destiné aux experts, pour prendre connaissance de la procédure d'évaluation.

Les critères pris en compte dans l'évaluation des candidatures sont les suivants, en ordre hiérarchique :

CRITERES

➤ **Qualités du(des) promoteur(s) et des utilisateurs potentiels de l'équipement:**

CV et publications,
Rayonnement international
Principales réalisations en recherche

➤ **Qualités du(des) programme(s) de recherche:**

Faisabilité
Méthodologie et pertinence
Originalité
Collaborations

➤ **Caractéristiques de l'équipement demandé:**

Choix technique et performances de l'équipement
Nécessité, double emploi potentiel
Taux d'utilisation
Capacité d'accueil (expertise, infrastructure)
Adéquation de l'offre de prix avec l'équipement sollicité

MANDAT SUR LA POLITIQUE DE LIBRE ACCÈS (OPEN ACCESS)

Le Conseil d'administration du F.R.S.-FNRS a décidé de soutenir le principe du libre accès aux publications scientifiques (Open Access) issues en tout ou en partie des fonds publics. Ce soutien se concrétise par la mise en œuvre d'un mandat institutionnel relatif aux publications en libre accès issues des projets de recherche et des chercheurs financés par le F.R.S.-FNRS, sous le mode de la voie verte – 'Open Access Green Road'.

Le [règlement](#) précise les conditions sous lesquelles les bénéficiaires de subventions ou bourses du F.R.S.-FNRS devront, dans la mesure du possible, transmettre au dépôt institutionnel dont ils relèvent, tous les résultats publiés de la recherche financée dont ils sont auteurs ou co-auteurs.

Rappel à la communauté des chercheurs :

Toute publication scientifique ayant bénéficié d'un financement du F.R.S.-FNRS doit afficher la mention : This work was supported by the Fonds de la Recherche Scientifique - FNRS under Grant(s) n° (*numéro de la convention*). Cette disposition s'applique également pour les publications en libre accès.

TOUS LES DOCUMENTS, GUIDES ET RÈGLEMENTS SONT DISPONIBLES SUR
www.frs-fnrs.be/fr/financer-les-chercheurs/reglements-et-documents.html